

# ENTRETIEN AVEC L'AESEQ

PUBLICATION OFFICIELLE DE L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES D'ÉDIFICES QUÉBEC INC.

HIVER 2009, VOL. 5 N° 1

## MOT DU PRÉSIDENT

### L'AESEQ accueille un nouveau membre

Lors de son dernier conseil d'administration, l'AESEQ a été heureuse d'accueillir un nouveau membre. Il s'agit de l'entreprise Entretien P.E.A.C.E. Plus inc. dont le vice-président est M. Theodore Lazaris. Je tiens à saluer ici la famille Lazaris qui œuvre dans notre industrie depuis de nombreuses années ainsi que tous les employés de cette nouvelle entreprise-membre. Je les assure que leur présence au sein de l'Association leur sera profitable autant qu'elle le sera pour l'ensemble des membres.

Au lecteur du journal de l'Association, je rappelle que les conditions pour devenir membre sont celles énumérées dans nos statuts, à savoir :

- 1- Être considéré et reconnu comme une entreprise d'entretien d'édifices;
- 2- Solliciter son admission par écrit;
- 3- Être patronné par un membre en règle de l'association;
- 4- Payer son droit d'entrée;
- 5- Être accepté par le Conseil d'administration de l'association;
- 6- Détenir le Certificat de conformité du Comité paritaire de l'entretien d'édifices publics, région de Montréal.

Ces conditions sont toutes importantes, mais j'attire particulièrement votre attention sur la dernière. La détention du Certificat de conformité du Comité paritaire par tous les membres de l'association nous permet le maintien d'un très haut standard de probité et assure toute personne, dont les clients, de l'importance de l'éthique pour toute entreprise arborant le logo de l'AESEQ.

Les entreprises intéressées à en connaître davantage sont invitées à correspondre avec M. Roger Gauthier à [fortier.gauthier@sympatico.ca](mailto:fortier.gauthier@sympatico.ca)

Jean-Yves Roy

## Un homme et l'éthique Un portrait de M. Jean-Yves Roy

Roger Gauthier

*Entretien avec l'AESEQ* entreprend avec ce numéro une série d'articles qui vise à faire connaître les membres de l'association. À chaque numéro, le journal présentera une entrevue à caractère humain avec l'un de ses membres et comme il se doit, nous inaugurons la série avec M. Jean-Yves Roy, président de l'AESEQ.

### FICHE SIGNALÉTIQUE

**Nom :** Jean-Yves Roy  
**Entreprise :** Services ménagers Roy Ltée  
**Fonction :** Président  
**Âge :** 58 ans

*Entretien avec l'AESEQ :* Comment voyez-vous votre rôle de président de Services ménagers Roy?

JYR : J'essaie de me détacher de plus en plus du quotidien et d'avoir une vue d'ensemble de sorte que l'arbre ne cache pas la forêt. Je me concentre sur les résultats. Et les résultats, ce n'est pas uniquement l'argent, c'est également la satisfaction de la clientèle et de la main-d'œuvre. Je suis convaincu que si la main-d'œuvre est heureuse, cela évite beaucoup de problèmes. C'est pourquoi j'accorde beaucoup d'importance aux relations harmonieuses.

*Entretien avec l'AESEQ :* Est-ce que cela caractérise le type de leadership que vous exercez?

JYR : Je ne suis pas un dur. J'essaie de gérer avec le moins de coercition possible. Il y a des façons de récompenser l'effort et l'argent à cet égard est important mais n'est pas suffisant. Les employés doivent être heureux dans leur contexte de travail et j'essaie de créer cette atmosphère.

*Entretien avec l'AESEQ :* Quand vous regardez en arrière, quel est votre plus grande joie?

JYR : C'est celle d'avoir conservée et améliorée l'entreprise de mon père et de lui avoir permis d'en profiter. Je suis également très fier de la relève avec ma fille Julie qui est maintenant vice-présidente exécutive.

*Entretien avec l'AESEQ :* Comment voyez-vous le rôle de l'AESEQ?

JYR : Nous avons tenté de faire jouer plusieurs rôles à notre association en plus des deux primordiaux que sont la négociation de la convention collective et du décret et la représentation de tous les entrepreneurs au Comité paritaire. Toutefois,



aucun ne me semble plus important que celui de maintenir la réputation d'un ensemble d'entrepreneurs qui sont respectueux d'un code d'éthique exigeant. Il me semble que l'AESEQ devrait faire la promotion de ce code d'éthique.

*Entretien avec l'AESEQ :* Après votre départ, comment voulez-vous que l'on se souvienne de vous?

JYR : Justement, j'aimerais que l'on dise que j'ai été respectueux de l'éthique des affaires. Que j'ai été capable de faire progresser l'entreprise en lui conservant une excellente réputation et que j'ai été respectueux des clients, des employés et même de mes concurrents.

*Entretien avec l'AESEQ :* Vous êtes sur le conseil d'administration de la Fondation Jean-Lapointe. Comment expliquez-vous cet engagement?

JYR : Mon père a joint le mouvement AA il y a 47 ans et cela a beaucoup aidé au développement de son entreprise. Il avait alors davantage d'énergie à consacrer à Services ménagers Roy qui était dans ses années charnières et qui exigeait un gars sobre à sa direction. J'avais donc ça en mémoire lorsque l'on m'a approché pour rejoindre la Fondation Jean-Lapointe. Vous savez, la Fondation a deux volets principaux. Un premier privilège l'aide financière à la prévention auprès des jeunes et l'autre, avec la Maison Jean-Lapointe, s'occupe de guérison. Je ne pouvais refuser considérant que le mouvement AA a été si important pour notre famille.

*Entretien avec l'AESEQ :* Merci M. Roy. ■

# VERT-2-GOoxy

## Nettoyant neutre multiusages

Nettoie et désodorise les surfaces efficacement et rapidement

### Performance supérieure

La combinaison de l'action effervescente du peroxyde d'hydrogène et d'un surfactant unique font de ce produit un nettoyant et désodorisant ultra efficace.

### Sécuritaire

*Non toxique* - assure un environnement sain et sans danger pour l'utilisateur.  
*Sans fragrance* - hypoallergène

### Polyvalent

VERT-2-GOoxy s'applique sur plusieurs types de surfaces - un produit tout usage pour satisfaire vos besoins d'entretien quotidien.

### Certifié EcoLogo<sup>M</sup> CCD-146

VERT-2-GOoxy est écologique et ses ingrédients sont respectueux de l'environnement puisqu'ils se décomposent en eau et en oxygène.

#### Codes :

11-12630-03 3 L

11-12630-04 4 L

11-12360-20 20 L



Accepté  
**ACIA**



DISPONIBLE AVEC  
**Pro\*Fil PORTABLE**  
le système de dilution portatif

**RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT** - Recycler (lorsque possible) ou jeter le contenant vide et non la distributrice.

**SÉCURITAIRE** - Bouteille hermétique qui empêche tout contact avec le produit.

**DÉBIT DE DILUTION FLEXIBLE** - Sélectionner 1 GPM ou 4 GPM. Double dilution disponible pour certains produits.

**VALVE MARCHE/ARRÊT** - Si la source d'alimentation d'eau est éloignée, l'eau peut être fermée à partir du pistolet.

**DILUTION CONTRÔLÉE** - Buse insérée dans le pistolet. Le niveau de dilution ne peut pas être modifié par l'utilisateur.

**CLIP VERSATILE** - Pour réduire les manipulations lors du remplissage de grands contenants.



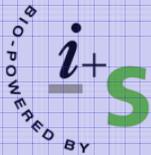
Un choix écologique pour votre établissement

[woodwyant.com](http://woodwyant.com) / 1-800-361-7691

Filiale du Groupe Sani Marc

PROO

## Membres associés de L'AESEQ



# L'avis de licenciement collectif

Roger Gauthier

Un membre de l'AESEQ a récemment été avisé qu'il n'avait pas fait parvenir l'avis de licenciement collectif suite à la perte d'un contrat d'entretien.

En effet, La Loi des normes du travail à l'article 84.0.1 précise qu'il y a licenciement collectif lorsque l'employeur met à pied au moins 10 salariés d'un même établissement pour une période de plus de 6 mois, ce qui bien sûr est fréquent dans notre industrie lors de changement d'entrepreneur. Alertée par cet événement, l'AESEQ a immédiatement demandé à son avocat d'étudier ce dossier et l'article pertinent de la Loi des normes du travail, qui à première vue vise davantage le secteur industriel que le secteur de service comme le nôtre, où le salarié passe à l'emploi du prochain entrepreneur. Suite à l'étude du dossier, l'avocat de l'AESEQ recommande de donner un avis de licenciement collectif de 8 semaines (pour un groupe de plus de 10 employés) lorsque la date potentielle de fin de contrat est connue. Toutefois, il nous assure qu'en cas de perte de contrat soudaine et imprévue, l'avis de licenciement collectif n'est pas obligatoire. Suite à cette recommandation, M. Jean-Yves Roy, président de l'AESEQ suggère de plus que dans la mesure du possible, les employés soient adéquatement renseignés sur la possibilité d'une fin de contrat éventuelle. Cela peut être fait en rédigeant un texte qui encourage les employés à faire leur possible pour un renouvellement potentiel. Bien rédigé, ce texte peut avoir une valeur d'avis légal si par malheur, le contrat se terminait par la suite.

Pour plus de renseignements au sujet du licenciement collectif, allez à [www.cnt.gouv.qc.ca](http://www.cnt.gouv.qc.ca) ■

## EN BREF

### Élections à l'AESEQ

Le 15 décembre dernier avait lieu l'assemblée générale annuelle de l'AESEQ. Lors de cette assemblée, M. Réal Paré (Distinction) a été réélu au poste de 1<sup>er</sup> vice-président, M. Mario Levasseur (Empire) a été réélu au poste de 2<sup>e</sup> vice-président et M. Robert Barbeau (Signature) a été réélu au poste de secrétaire. Les mandats sont pour trois ans.

Avec cette élection, outre les trois réélus, le conseil d'administration est composé de M. Jean-Yves Roy (SMR), président; Mme Annie Fortin (For-Net), trésorière; M. Costas Scoufaras (Allied), administrateur et M. Marcel Langelier (GSF), administrateur. *Entretien avec l'AESEQ* salue leur implication et leur dévouement.

### Demande de documents au client

Récemment, l'AESEQ a appris par l'un de ses membres que le Comité paritaire s'est adressé directement à l'un de ses clients pour obtenir la copie du contrat de l'entretien ménager, ce que bien sûr ce membre trouve absolument inacceptable. Jusqu'à plus ample informé, la position de l'AESEQ est à l'effet que de telles demandes ne devraient être faites que suite à un refus formel de l'entrepreneur de fournir les renseignements demandés. Au moment d'écrire

ces lignes, le président et le premier vice-président de l'AESEQ doivent rencontrer la directrice du Comité paritaire afin de clarifier la politique de l'organisme à cet effet.

### Présentation de produits chimiques SANY inc.

Lors de son dernier conseil d'administration, l'AESEQ a inauguré une nouvelle formule qui vise à rapprocher les membres associés des membres entrepreneurs. C'est ainsi que le 18 février dernier, M. Louis-David Breault accompagné de Mme Catherine Sanschagrin, petite-fille du fondateur ont fait une présentation qui a beaucoup impressionné les participants. En plus de présenter l'organisation Sany et son réseau de distribution, ils ont présenté les nouveaux produits écologiques Éco Lav et Bio Lav, une nouvelle gamme de produits environnementaux. Ils étaient accompagnés de M. Jason Curotte, gérant de distribution, Québec pour Tennant qui a fait une présentation de la technologie EC H2O qui active l'eau afin qu'elle performe comme un nettoyant général puissant et ce sans aucun produit de nettoyage.

La formule a plu et un autre membre associé sera invité à faire une présentation lors du prochain conseil qui aura lieu début mai.

## PROCHAINE ACTIVITÉ « POUR MEMBRE SEULEMENT »

Le 6 mai prochain à 9 h 30 aura lieu la présentation Wood Wyant inc. Le détail de la présentation parviendra aux membres dans les prochaines semaines. La rencontre précédera l'assemblée du Conseil d'administration et aura lieu au 6455 Jean-Talon est, 11<sup>e</sup> étage. Tous les membres sont invités à assister à la fois à la présentation de Wood Wyant et au CA et de se faire accompagner par la ou les personnes qui, par leur fonction, sont intéressés par la présentation.

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : ROBERT BARBEAU | RÉDACTEUR EN CHEF ET COORDINATION : ROGER GAUTHIER | MISE EN PAGES : RITA ALDER

ENTRETIEN AVEC L'AESEQ EST PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES D'ÉDIFICES QUÉBEC INC.  
9000, RUE DE L'INNOVATION, ANJOU (QUÉBEC) H1J 2X9  
[WWW.AESEQ.ORG](http://WWW.AESEQ.ORG) | [FORTIER.GAUTHIER@SYMPATICO.CA](mailto:FORTIER.GAUTHIER@SYMPATICO.CA) | TÉLÉPHONE : (514) 524-1039 | TÉLÉCOPIEUR : (514) 523-7194